

LES INFOS DE MONSIEUR DÉCHETS !

#1 - Septembre 2021

- DISSECTION D'UNE POUBELLE
- ÊTES-VOUS DÉCLARÉS À LA REOM ?
- UNE REDEVANCE POUR FINANCER QUOI ?
- 400 EUROS UN BAC MAL TRIÉ !
- QUESTION D'UNE HABITANTE
- À VENIR EN 2022



En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - www.pays-beaumedrobie.com

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSÉ - PAYZAC - PLANZOLLES
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIERES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON



PAYS
**BEAUME
DROBIE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'EDITO

Depuis plusieurs années, la protection de l'environnement et la maîtrise des coûts de collecte et du traitement des déchets sont des objectifs majeurs de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Les lois sur la protection de l'environnement sont nécessaires pour assurer l'avenir de notre planète.

Elles ont des **conséquences significatives** sur le budget déchets de la collectivité, comme par exemples l'augmentation du coût du traitement lié à l'obligation de retrier 30 % des poubelles vertes, l'augmentation très importante de la taxe sur les déchets enfouis, ou encore l'obligation future de la mise en place d'une collecte des restes alimentaires.

Pour répondre aux **impératifs de protection de l'environnement**, et pour mieux maîtriser les coûts, le tri sélectif et le compostage sont essentiels, même si le meilleur déchet reste toujours celui que nous ne produisons pas. Afin d'améliorer le tri sélectif nous avons terminé d'équiper en 2020 les points de collecte de bacs jaunes.

Un autre moyen de diminuer le poids de nos poubelles destinées à l'enfouissement est le **compostage**. Le **SICTOBA** (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de Basse Ardèche) apporte une aide à l'acquisition de composteurs individuels ou collectifs (pour ceux qui ne disposent pas de jardin) et déjà de nombreux citoyens l'utilisent. J'invite tous ceux qui le peuvent à s'équiper de composteur, ils obtiendront un compost qui enrichie la terre des jardins.

Dans cette grande chaîne des déchets qui va de la production, à la collecte puis au traitement, c'est vous qui tenez le premier rôle. **Grâce à vos gestes de tri, de compostage, d'évitement des déchets vous contribuez à la protection de la planète.** Je vous remercie de continuer et d'amplifier vos efforts.

Philippe GONTIER | Vice-Président en charge des déchets ménagers et de la transition écologique

INFORMATIONS

UNE REDEVANCE DÉCHETS ? POUR FINANCER QUOI ?

Souvent mal connue ou mal comprise, la redevance des déchets ménagers est souvent jugée trop cher... **Une chaîne humaine et technique s'organise chaque jour pour collecter, évacuer, trier, traiter, et recycler vos déchets** dans le but de préserver notre environnement.

Bacs jaunes, bacs vert, pélicans (uniquement pour le tri des cartons bruns), borne à verre, déchèteries, plateforme de broyage des déchets verts, composteurs, bornes à vêtements, usine de recyclage et centre d'enfouissement sont quelques-uns des éléments visibles de cette chaîne. Tous contribuent à assurer au quotidien la préservation de notre lieu de vie et limite les conséquences de l'activité humaine sur notre planète (voir dernière page).

UN CONSEIL D'EXPLOITATION POUR CONNAITRE L'AVIS DES USAGERS

La Communauté de Communes a mis en place un conseil d'exploitation des ordures ménagères. Composé d'élus et d'usagers du service de collecte (particuliers et professionnels) il se réunit pour débattre du budget des ordures ménagères, du tarif du service et du fonctionnement de la collecte. **Cette instance participative favorise la concertation avec les usagers et les élus** pour améliorer le service rendu.



**Poubelle
« Pélican »**
uniquement
pour le tri des
cartons bruns
jusqu'au
31/12/21

VOUS ÊTES-VOUS DÉCLARÉ À LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (REOM) ?

Chaque année, des dizaines de contribuables l'oublient et pourtant, en Pays Beaume-Drobie, **c'est obligatoire de vous déclarer à la REOM !** Des formulaires « papier » sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie pour vous permettre de déclarer votre foyer. Les formulaires « en ligne » seront disponible prochainement.

Vous êtes facturés en fonction du nombre de personnes dans le foyer, il est donc indispensable de déclarer chaque départ, arrivée ou changement de situation auprès du service Déchets ménagers, sous peine d'amende et de poursuite !

Pensez-y avant qu'il ne soit trop tard !

www.pays-beaumedrobie.com

> « Développement durable »

> « Déchets ménagers »

> « Formulaire de déclaration »



DOSSIER

BIENTÔT OBLIGATOIRE :

LES RESTES ALIMENTAIRES DANS LES POUBELLES VERTES, C'EST FINI !

En 2023, **fini les restes d'assiettes** et les aliments non consommés qui finissent à la poubelle verte (ordures ménagères) ! Il sera temps de se mettre sérieusement à revoir notre façon de consommer et de jeter. La loi sur le gaspillage alimentaire contraindra les collectivités à mettre en place le compostage de quartier des biodéchets, ou à défaut, une collecte supplémentaire de poubelle pour ramasser vos restes alimentaires. Pour éviter cette collecte en plus, qui impactera les redevances, il n'est pas trop tard ! Pour ce faire, achetez ou construisez votre composteur afin d'y déposer tous les déchets alimentaires non consommés ! Le SICTOBA propose des composteurs avec bio seau au prix de 18,50€ TTC subventions déduites. Pour en obtenir un ? Il suffit de les contacter au 04 75 39 06 99. Le SICTOBA déploie également des composteurs de quartier. Contactez votre mairie pour en installer un.



sictoba

MAITRISER LES COUTS 400€ LA TONNE, C'EST CE QUE VOUS CÔUTE UN BAC JAUNE MAL TRIÉ !

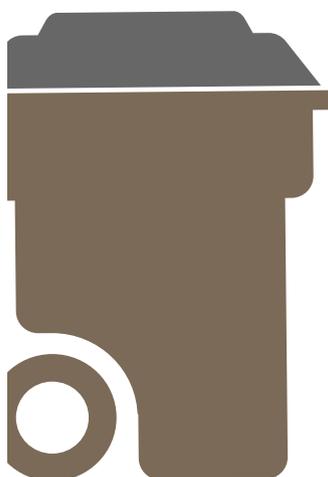
Savez-vous ce que vous coûte vos déchets ? Quand vous déposez une 1 tonne de déchets dans la poubelle verte, cela coûte 130€* la tonne à la collectivité pour assurer le traitement de ces déchets (ces déchets sont triés mécaniquement avec un objectif de 40% de valorisation, le reste est enfouis). Le bac jaune quant à lui ne coûte que le prix de la collecte, à condition qu'il soit bien trié. En effet la revente des matériaux issus de la poubelle jaune permet quasiment de financer le traitement des déchets recyclables. A l'inverse, un bac mal trié est facturé 400€* la tonne à la collectivité pour le traitement !

Pourquoi si cher ? Car pour les refus, le tri est déjà facturé et on paie en plus le transport et l'enfouissement ! Quand un bac jaune composé de sacs poubelles refusés au tri est retrouvé dans l'usine, il est rechargé dans un transporteur pour être acheminé vers un site d'enfouissement. La mobilisation des moyens techniques (camion de transport et centre de tri notamment) et des moyens humains pour retirer et renvoyer dans la bonne filière lors d'erreur de tri coûte cher à tous.

*Coûts 2020. Sans compter le coût de la collecte.

CULTURE GENERALE

DISSECTION DE NOS POUBELLES ARDÈCHOISES ! (en volume / source ADEME)



Journaux, prospectus et magazines : 9 %



Emballages métalliques : 4 %



Emballages verre : 7 %



Emballages en papier/carton : 14 %



Déchets Putrescible : 16 %



Emballages en plastique : 26 %



Divers* : 24 %

Exemple : objets cassés, vêtements usés, jouets, autres plastiques que les emballages...

SI TOUT LE MONDE TRIAIT ET COMPOSTAIT, SEULEMENT 24% DE NOS DÉCHETS SERAIENT ENFOUIS. AUJOURD'HUI, PLUS DE 45% FINISSENT EN ENFOUISSEMENT. LE TRI ET LE COMPOSTAGE PERMETTENT DE MAITRISER LES COUTS.

POSEZ VOS QUESTIONS A MONSIEUR DECHET !

Une question ? Un doute ? C'est simple !
Monsieur Déchet est là pour vous répondre :
environnement@pays-beaumedrobie.com

QUESTION D'UNE HABITANTE DE LA COMMUNE DE ROSIERES

« J'ai pu constater que les agents de collecte vident les poubelles jaunes et vertes dans le même camion. Est-ce normal ? »

En effet, il arrive parfois, quand des erreurs de tri sont présentes dans les bacs jaunes, que ces derniers soient vidés en même temps que les ordures ménagères. Les erreurs de tri coûtent environ 400€* la tonne à la collectivité (et donc aux contribuables) contre 130€* la tonne pour les ordures ménagères.

Aussi, nos équipes collectent les bacs jaunes contenant trop d'erreurs de tri avec les ordures ménagères afin de limiter les impacts financiers sur les redevances déchets des habitants. Pour éviter le mélange des bacs jaunes et verts, il faut trier correctement !

*Coûts 2020. Sans compter le coût de la collecte.

PROCHAINEMENT

1 OÙ SE TROUVE LES CONTENEURS DANS MA COMMUNE ?

Bac vert, bac jaune, borne à verre, borne pélican pour les cartons bruns, plutôt que de les chercher, nous vous inviterons prochainement à trouver les emplacements des conteneurs directement sur notre site internet à www.pays-beaumedrobie.com onglet développement durable > emplacements des conteneurs.

2 LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Prochainement, la Communauté de Communes mettra en place le **prélèvement automatique** pour le paiement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ou REOM). Surveillez nos actualités sur notre site internet et sur notre page Facebook @PaysBeaumeDrobie, nous vous en reparlerons bientôt !

8,90 EUROS PAR MOIS* ET PAR PERSONNE POUR FINANCER QUOI ?
Tarif 2021 à titre indicatif pour 1 personne. Au delà de 2 personnes, le tarif est dégressif.
*Tarif pour les particuliers. Des tarifs spécifiques sont appliqués aux professionnels.



LA COLLECTE DES BACS JAUNES ET VERTS (+ CARTONS BRUNS) PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BEAUME DROBIE



Les camions de collecte, l'entretien et le carburant
6 agents de collecte +2 agents en juillet/août
+ 2 agents administratifs pour gérer la facturation et
l'administration (environ 11 000 courriers/factures par an).
+ 1 agent technique
+ 1 responsable de service



LA COLLECTE DES CARTONS BRUNS (PÉLICANS) réalisée par un prestataire privé



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET LES DÉCHETTERIES ASSURÉS PAR LE SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche)



LE TRI DES EMBALLAGES ISSUS DES BACS JAUNES,
LE TRANSPORT DU QUAI DE TRANSFERT VERS L'USINE DE TRI
ET DE RECYCLAGE, PAPREC NIMES AUJOURD'HUI.



LE TRANSPORT DU QUAI DE TRANSFERT DE GROSPIERRES VERS LAVILLEDIEU
LE TRI DE LA POUBELLE AVEC UN OBJECTIF DE 40% DE VALORISATION A L'UNITE DE
TRAITEMENT DE LAVILLEDIEU «L'OPTIMALE»
L'ENFOUISSEMENT DE 60% A DONZERE AVEC TRANSPORT



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DU VERRE



LES GESTION DE LA DÉCHETTERIE DE JOYEUSE :
La collecte des bennes et le traitement des déchets



LES PLATEFORMES DE BROYAGE DES VEGETAUX DE ROSIÈRES
+ MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS DE QUARTIER
+ ACHAT SUBVENTIONNÉ DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



LA COLLECTE DES BORNES À VÊTEMENTS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS



LA COMMUNICATION : FLYERS, AFFICHES, AUTOCOLLANTS, PANNEAUX...



@PaysBeaumeDrobie



<https://www.pays-beaumedrobie.com/>